

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 30/03/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions et Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat du centre historique : attribution d'une subvention

N° DCM_036_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Urbanisme et Habitat
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Monsieur Stéphane ROMY

Le 27 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides aux propriétaires pour les travaux de ravalement, restauration de façades, mise en valeur du patrimoine.

Ce règlement a fait l'objet de modifications approuvées par délibérations du Conseil Municipal les 31 mai 2018 et 24 juin 2021.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi de subventions au titre de cette politique de mise en valeur du patrimoine du centre-ancien.

De plus, le 29 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat au titre de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le centre ancien.

Par cette convention, la Ville de Sélestat s'engage à apporter une aide financière en complément des aides de l'ANAH et de la Collectivité Européenne d'Alsace selon les modalités suivantes :

- propriétaires bailleurs :

5 % de participation des travaux éligibles pour un conventionnement social, intermédiaire ou très social ;

- propriétaires occupants modestes ou très modestes :

5 % ou 10 % du coût des travaux.

Un dossier ayant été déclaré éligible par l'ANAH et la Collectivité Européenne d'Alsace, il est proposé, conformément à la convention, que la Ville attribue les aides complémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 14/03/2023

- VU** *Les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2016, 31 mai 2018 et 24 juin 2021,*
- VU** *Les crédits inscrits au budget principal 2023 sous le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » sur les imputations internes 20422-70009-01792 et 20422-70009-01899,*
- VU** *l'avis de la Commission « Politique Patrimoniale » réunie le 13 février 2023,*
- VU** *La délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2021,*
- DECIDE** d'attribuer au titre de la politique patrimoniale, une subvention d'un montant total de 53 640,19 € dont :
- 6 819,28 € à propriétaire bailleur, pour des travaux réalisés 8 rue de la Jauge (bâtiment de droite) ;
 - 5 751,17 € à propriétaire bailleur, pour des travaux réalisés 8 rue de la Jauge (bâtiment du milieu et tour) ;
 - 10 793,25 € à propriétaire bailleur, pour des travaux réalisés 9 boulevard Joffre ;
 - 12 018,80 € à la . représentée par propriétaire bailleur, pour des travaux réalisés 6 place de la Victoire ;
 - 8 908,41 € à représentée par propriétaire bailleur, pour des travaux réalisés 1 rue du Babil ;
 - 9 349,28 € à la représentée par commerce, pour des travaux

réalisés 1 rue du Babil .

Ces montants pouvant être minorés en fonction des dépenses réelles.

DECIDE d'attribuer au titre des aides complémentaires aux aides de l'ANAH et de la Collectivité Européenne d'Alsace une subvention de :

- 6 909,00 € à

propriétaire bailleur, pour des travaux réalisés 9 boulevard Joffre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte relatif à ces décisions.

P.J. : 2 fiches de calcul

Adopté à l'unanimité
Ne prend pas part au vote :1

Monsieur Jacques MEYER

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Signé électroniquement par : Marcel BAUER
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Maire

Le secrétaire de séance

Claude SCHALLER

PLAN DE FINANCEMENT / AIDE PATRIMONIALE Commission du 13/02/2023

*- 8 rue de la Jauge - Bâtiment de droite - Propriétaire bailleur **

DEPENSES SUBVENTIONNABLES	
DEVIS ENTREPRISES	Montant HT
Menuiseries	13 346,00 €
Réfection marches	2 820,00 €
Ravalement	6 564,92 €
Montant total travaux	22 730,92 €

* nouveau passage suite erreur délibération du 29/09/2022

FINANCEMENT	
% subvention Aides Ville de Sélestat	30%
TOTAL AIDES	6 819,28 €
Auto-financement	15 911,64 €

*- 8 rue de la Jauge - Bâtiment du milieu et tour - Propriétaire bailleur**

DEPENSES SUBVENTIONNABLES	
DEVIS ENTREPRISES	Montant HT
Menuiseries	15 699,00 €
Ravalement	3 471,55 €
Montant total travaux	19 170,55 €

* nouveau passage suite erreur délibération du 29/09/2022

FINANCEMENT	
% subvention Aides Ville de Sélestat	30%
TOTAL AIDES	5 751,17 €
Auto-financement	13 685,38 €

- 9 boulevard Joffre - Propriétaire bailleur

DEPENSES SUBVENTIONNABLES		
DEVIS ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
Peinture extérieure	2 942,45 €	3 236,70 €
Menuiseries extérieures	26 504,64 €	29 155,10 €
Couverture-zinguerie	3 127,98 €	3 440,78 €
Crépi, échafaudage	8 180,67 €	8 998,74 €
Montant total travaux	40 755,74 €	44 831,32 €
Maîtrise d'œuvre	1 793,25 €	

FINANCEMENT	
% subvention Aides Ville de Sélestat	30% + maîtrise d'œuvre
TOTAL AIDES	10 793,25 €
Auto-financement	35 831,32 €

6 place de la Victoire - Propriétaire bailleur

DEPENSES SUBVENTIONNABLES	
DEVIS ENTREPRISES	Montant HT
Ravalement	39 200,00 €
Menuiseries bois	21 000,00 €
Menuiseries aluminium	15 270,00 €
Montant total travaux	75 470,00 €
Maîtrise d'œuvre	3 018,80 €

FINANCEMENT	
% subvention Aides Ville de Sélestat	30% + maîtrise d'œuvre
TOTAL AIDES	12 018,80 €
Auto-financement	66 470,00 €

1 rue du Babil - Propriétaire bailleur

DEPENSES SUBVENTIONNABLES		
DEVIS ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
Réfection gouttière	691,60 €	760,76 €
Ebrasement fenêtre extérieure	1 284,62 €	1 541,54 €
Ravalement	20 202,00 €	24 242,40 €
Maîtrise d'œuvre	2 625,00 €	3 150,00 €
Montant total travaux	24 803,22 €	29 694,70 €

FINANCEMENT	
% subvention Aides Ville de Sélestat	30% + maîtrise d'œuvre
TOTAL AIDES	8 908,41 €
Auto-financement	20 786,29 €

1 rue du Babil - Commerce

DEPENSES SUBVENTIONNABLES	
DEVIS ENTREPRISES	Montant HT
Dépose goulottes	175,00 €
Ravalement	4 808,00 €
Menuiseries extérieures	25 306,25 €
Maîtrise d'œuvre	875,00 €
Montant total travaux	31 164,25 €

FINANCEMENT	
% subvention Aides Ville de Sélestat	30%
TOTAL AIDES	9 349,28 €
Auto-financement	21 814,98 €



PIG Rénov'Habitat 67 - Territoire d'Action Sud 2

Subvention : Abondement ANAH PB

Propriétaire	NOM propriétaire, mandataire			STATUT propriété		
	<input type="text"/>			PROP. BAILLEUR		INST
Immeuble	N° Adresse propriétaire		Téléphone		Type propriété	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>		Propriétaire	
CP Commune propriétaire		Personne morale		Année construction		
<input type="text"/>		<input type="text"/>		1884		
Adresse immeuble. Localisation		Logements avec travaux		Création de logement(s)		
9 boulevard du Maréchal Joffre à SELESTAT		propriétaire log locatif vacant		commerce prof. grenier dépend.		
		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Subventions Anah	Numéro Anah		à l'engagement		au paiement	
	18127					
Travaux HT retenus (ou plafond)		Subvention initiale réservée		Date décision octroi		
138 189 €		51 866,00 €		15/09/22		
Travaux HT retenus (ou plafond)		Subvention versée		Date décision paiement		
Evaluation et suivi du versement	Type de subvention / abondement					
	Abondement ANAH PB					
	Décision d'octroi (avant travaux)			Décision de paiement (après travaux)		
	Travaux prévus HT		168 952,90 €		Travaux réalisés HT	
	Travaux prévus TTC		202 838,11 €		Travaux réalisés TTC	
	Dépense subventionnée retenue (ou plafond) à l'engagement		138 189,00 €		Dépense subventionnée calculée au paiement	
	Subvention / abondement estimé / à réserver		6 909,00 €		Dépense subventionnée retenue	
	Date Mandatement :				Date commission :	
	N° Mandat :				Subvention / abondement à payer	
					<input type="text"/>	
Observations. Renseignements complémentaires						
<input type="text"/>						
URBAM CONSEIL						
18.11.22						